

Prorogation du prêt à long terme au PLIE

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
Séance du 24/10/05	Favorable	Le 6/12/05
Bureau		
Séance du 17/11/05	Favorable	

Par courrier du 7 septembre 2005, l'association du PLIE nous a fait part de son souhait de voir proroger d'un an, le prêt à long terme octroyé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'un montant de 300 000 €.

Ce prêt avait fait l'objet d'une convention en date du 2 décembre 2004, valable jusqu'au 31 décembre 2005 et faisait suite à la transformation d'une avance de trésorerie en prêt.

MM. BAUER, BONTEMPS, BARTHOD-MALAT, REYLE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de prorogation.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0